

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 17 juin 2022 à 20h00 selon convocation en date du 13 juin 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absent excusé : M TRONCHE (a donné procuration à M VERNIENGEAL)

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et BUSSIERE

Objet : Délibération n° 2022-041 : Projet d'extension d'éclairage public au lotissement de Juillac

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Liginiac a transféré la compétence Eclairage Public au Syndicat de la DIEGE (volet « INVESTISSEMENT » uniquement selon le règlement en vigueur précisant les conditions administratives, techniques et financières pour l'exercice de la compétence à la carte « éclairage public »). Cette demande de transfert a été acceptée par le Syndicat de la Diège le 17/06/2019.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé au Syndicat de la DIEGE d'étudier le projet d'éclairage public cité en objet.


Monsieur le Maire donne connaissance à l'ensemble des membres de l'Assemblée du projet étudié et élaboré par les Services Techniques du Syndicat de la DIEGE.

La participation prévisionnelle de la commune s'élève à la somme de 2 966.74 €

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le projet d'éclairage public et son plan de financement ;
- Décident d'inscrire au budget la participation communale pour la réalisation de ce projet ;
- Précisent que la participation communale sera calculée sur le montant des travaux réellement réalisés ;
- Donnent tous les pouvoirs à leur Maire pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Commune.

Envoyé en préfecture le 23/06/2022
Reçu en préfecture le 23/06/2022
Affiché le 
ID : 019-211911300-20220617-DCM2022041-DE

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 17 juin 2022.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

